

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Viala

ARTICLE 20

À l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« publics »,

insérer les mots :

« des départements d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.